

**SOCIÉTÉ**

# Plus question d'enfermer des enfants

**C'est est fini  
d'enfermer des  
enfants au 127 bis.**

Un arrêt du Conseil  
d'État a suspendu  
cette pratique.

« **E**nfermer les enfants dans le centre fermé 127 bis était une hérésie », a réagi vendredi le délé-

gué général aux Droits de l'enfant Bernard De Vos à l'arrêt du Conseil d'État interdisant une telle détention. Il se félicite de cette décision mais regrette qu'il faille toujours passer par des artifices pour empêcher l'enfermement des plus jeunes.

En mai 2018, le secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration de l'époque, Theo Francken (N-VA), avait obtenu le feu vert du kern pour permettre cet enfermement dans des unités familiales aménagées dans une extension du centre 127 bis à Steenokkerzeel.

Le Conseil d'État a suspendu jeudi l'exécution de certaines dispositions de l'arrêté royal qui détermine les règles de fonctionnement de ces installations. Il motive cette décision notamment par les nuisances sonores dues à la proximité de l'aéroport aux-

quelles sont exposés les enfants enfermés.

« Les motivations peuvent paraître faibles mais il fallait trouver un nouvel élément pour interdire l'enfermement des enfants », pointe Bernard De Vos. Une décision similaire a déjà été prise dans un dossier du même genre en France, relève-t-il. « C'est tout de même dommage de toujours devoir passer par des artifices pour empêcher cela. »

Pour le délégué général aux Droits de l'enfant, une telle problématique ne devrait plus se poser avant quelques années étant donné les permis nécessaires pour réaliser ailleurs des aménagements similaires au centre fermé 127 bis ou pour construire une nouvelle structure. ■